



COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU CLUB DE PARIS

Le Club de Paris est heureux de publier son rapport annuel pour 2023, qui met en valeur les temps forts de l'année écoulée et les résultats de son action. Cet exercice fait partie de l'engagement du Club de Paris en faveur d'une plus grande transparence de son fonctionnement, son action et ses travaux.

Premièrement, le rapport annuel propose un état des lieux du paysage de l'endettement souverain international. Les chocs successifs ont continué de produire leurs effets en 2023. Mais ces derniers mois ont aussi été marqués par des nouvelles plus positives, avec la reprise des émissions d'obligations souveraines sur le marché international (*Eurobonds*) en Afrique subsaharienne pour la première fois depuis avril 2022, la stabilisation de l'endettement pour les pays à faible revenu, la fin possible du cycle de remontée des taux d'intérêt. Le spectre redouté d'une crise majeure de la dette s'estompe lentement, même si la vigilance reste de mise – à un moment où de nombreux pays emprunteurs font face à un service de la dette élevé, à des marges de manœuvre budgétaires limitées et à d'importants besoins d'investissement.

Ensuite, le report présente les cas en cours de différents points de vue – pays emprunteurs (Zambie et Ghana), secrétariat et présidence du Club de Paris, créanciers du Club de Paris (Japon et Italie, en libre conversation avec Brad Setser), créanciers du G20 (Chine). Cette partie dresse un bilan des enseignements tirés au cours des quatre dernières années, tout en proposant des pistes d'amélioration. L'année écoulée a été fructueuse pour la communauté des créanciers publics bilatéraux et des pays emprunteurs, avec des traitements de dette conclus pour la Zambie, le Ghana et le Sri Lanka. Compte tenu de la diversification du paysage de l'endettement souverain au cours des dernières décennies, cette partie du rapport témoigne du renforcement de la coordination entre le Club de Paris et les autres créanciers, en particulier ceux du G20 qui ne sont pas membres du Club de Paris avec lesquels le Club s'est engagé à mettre en œuvre le Cadre commun.

Enfin, étant donné son rôle dans la conception et la négociation des traitements de la dette, le Club de Paris est à la pointe des réflexions et des discussions sur les grandes questions qui animent la communauté de la dette souveraine. Cette troisième et dernière partie du rapport annuel vise à illustrer la manière dont le Club de Paris contribue à ces débats sur la comparabilité de traitement, la restructuration des dettes domestiques, le lien entre la dette souveraine et la vulnérabilité climatique, la transparence des données, les pays confrontés à des problèmes temporaires de liquidité, etc. Cette partie présente diverses enceintes et discussions auxquelles participe le Club de Paris, notamment les réunions de l'IIF, la table ronde sur la dette souveraine (GSDR) créée à l'initiative de la présidence du G20, du FMI et de la Banque mondiale, ou encore le Forum de Paris du Club de Paris – toutes ces enceintes abordent les questions les plus actuelles. Cette partie présente également une contribution du *Finance for Development Lab*, dont le président et fondateur, le professeur Daniel Cohen, est décédé en août 2023.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers dont le rôle principal est d'assurer la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dette.
2. Les 22 membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'Afrique du Sud est par ailleurs membre prospectif depuis 2022.